

# INTERVENTION DU MINISTRE DE LA SANTÉ

(Point presse)

Dr. Jacques Raynal

**26 août 2020 – 15H**

Bonjour à tous,

Merci d'avoir répondu présents à ce 3<sup>e</sup> point presse de la plateforme COVID19.

Vendredi dernier, nous avons été dans l'obligation d'annuler le point presse et de publier un communiqué faisant état de l'entrée de la Polynésie française au stade 2 de l'alerte sanitaire.

La situation de ce jour fait état de **353** cas déclarés depuis le 15 juillet dernier dont **140** patients sortis d'isolement, considérés comme guéris et **213** cas toujours « actifs » sous surveillance. **9** d'entre eux sont hospitalisés au CHPf dont **3** ont été placés en réanimation.

Parmi ces 205 cas actifs, on a constaté que la moyenne d'âge était de 34 ans: Je rappelle que l'application des gestes barrières est la seule et unique mesure de protection à ce jour et qu'il est indispensable de les appliquer. C'est également la seule garantie de protection que nous avons à l'égard des personnes à risques, en particulier les personnes âgées. Je vous rappelle également qu'un masque en tissu doit être nettoyé chaque jour à l'eau chaude et lessive pour éliminer le virus. Si vous ne le faites pas, c'est comme si vous n'en portez pas.

Aujourd'hui, la circulation du virus est active au sein de la population, nous sommes donc entrés dans la 3<sup>ème</sup> phase de l'alerte sanitaire. Ce qui signifie que :

- Pour faire face à l'augmentation des cas, nous avons renforcé nos effectifs afin d'assurer le suivi médical des patients atteints de la maladie. Le CHPF dispose actuellement de 60 places en réanimation dans l'unité dédiée à la COVID.

- Les autorités ont annoncé lundi dernier, la fermeture des boîtes de nuit et les mesures spécifiques aux restaurants/débits de boisson sont maintenues jusqu'au 15 septembre. Le port du masque sera désormais général et obligatoire notamment dans les écoles à compter de l'âge de 11 ans. Les rassemblements de plus de 10 personnes sont prohibés et devront faire l'objet d'une demande préalable auprès du HC.
- Les Comités Locaux de Santé sont activés avec les communes aux IDV et ISLV, puisqu'elles sont quasiment toutes impactées

Je souhaiterais rappeler que les décisions prises sont adaptées à l'évolution de l'épidémie.

Dans ce contexte, le Président et le Haut- commissaire ont sollicité l'intervention de l'Etat via Santé publique France pour la mise à disposition de moyens matériels et humains.

La stratégie mise en place est donc susceptible de changer au fil des jours ou des semaines à venir.

Pour l'instant il n'est pas question d'un confinement général mais il n'est pas impossible qu'un confinement ciblé puisse être mis en place si nous nous trouvons face à plusieurs personnes positives ou à risque au sein d'un même quartier.

Le PC de crise ne sera pas remis en place dans sa forme initiale de la première vague car, je vous le rappelle, à l'époque du confinement, de nombreux services administratifs étaient en effectif réduit ou fermés. Nous avons donc rassemblé dans un même lieu des agents de différents services, indispensables au fonctionnement des prises de décisions. Nous étions à ce moment-là dans la gestion de crise dans son intégralité : santé, éducation, social, financier etc. Nous sommes aujourd'hui concentrés sur la prise en charge du soin et des enquêtes, et c'est la raison pour laquelle la plateforme COVID est composée uniquement du personnel de la DSP et de l'ARASS.

Chaque autre entité est responsable des décisions prises dans sa sphère de compétence en relation étroite avec le Bureau de Veille Sanitaire.

Pour les établissements scolaires, la DGEE se prononcera régulièrement sur la situation des écoles en relation avec les tavana des communes concernées (fermeture, réouverture, maintien de fermeture etc..).

Je vous remercie de votre attention.